

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 6 AOÛT 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Jeudi Six du mois d'Août à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Josy LAQUITAINE – Mme Marguerite MURAT – M. Jules FRAIR – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmery BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Mévice VÉRITÉ – Marie-Renée ADÉLAÏDE – MM. Sébastien THOMAS – Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – M. Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Sandra MOLIA (Excusée ; pouvoir donné au maire) – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON (Excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – MM. David LUTIN – Jean-Claude CHRISTOPHE.

Monsieur Lucas ALBERI a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.
.....

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
OCTROYÉE À L'ASSOCIATION
AS GOSIER**

CM-2020-3S-DS-29

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande en date du 7 février 2020 de l'association AS GOSIER, qui sollicite la Ville pour une participation à la prise en charge de frais supplémentaires liés aux travaux de rénovation du stade municipal Roger ZAMI ;

Considérant que l'association AS GOSIER œuvre et participe au développement et à la politique sportive de la ville du Gosier ;

Considérant la volonté de la ville du Gosier d'accompagner le club à assurer la continuité de leurs activités (entraînement et compétition) durant la fermeture pour travaux, du stade Roger ZAMI ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'allouer une subvention exceptionnelle à l'association AS GOSIER d'un montant de trois mille cinq cents euros (3 500 €), pour leur permettre de faire face aux frais supplémentaires liés à la fermeture du stade municipal.
- Article 2 :** D'imputer la dépense sur le chapitre 67 "Charges exceptionnelles" du budget 2020 de la Ville.
- Article 3 :** D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

17 AOUT 2020

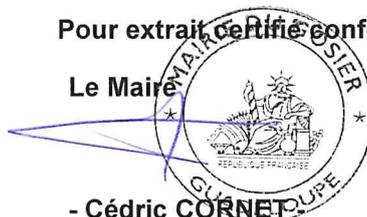
Et publication ou notification
le

17 AOUT 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 6 août 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Subvention exceptionnelle octroyée à l'association AS Gosier.

Date de transmission de l'acte : 17/08/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 17/08/2020

Numéro de l'acte : CM20203SDS29 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20200806-CM20203SDS29-AR

Date de décision : 06/08/2020

Acte transmis par : Cathy TONTON

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions accordées à des associations
7.5.3.1. Inférieures à 23 000 €